

Enquête sur les consommations d'énergie et sur les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés en 2014

N° SIRET : 000 000 000 0000

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter :
- tél : _____ - Courriel : _____

Coordonnées établissement



INSEE
Service de Statistiques Nationales d'Entreprises
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN CEDEX

*Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire
et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :*

Nom du correspondant : _____
Service, Titre, Fonction : _____
Téléphone : _____ Télécopie : _____
Courriel : _____

Questionnaire à retourner avant le _____

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette **enquête**, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est **obligatoire**. **Visa n° 2015X093EC** du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année AAAA. Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative. - Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

Partie A : Données générales sur l'établissement

- A1** Code APE de l'établissement : _____ *pré rempli*
Si votre code APE a changé, merci de l'indiquer ici : _____
- A2** Le dernier effectif de votre établissement en notre possession est le suivant _____ (*pré rempli*).
Si ce n'est pas votre effectif salarié au 31/12/2014, merci d'indiquer ici cet effectif : _____
- A3** Combien de personnes travaillaient dans vos locaux fin 2014 (y compris stagiaires, intérimaires, ... mais hors _____
personnel travaillant chez le client) ? _____
- A4** **Activité de production :**
Votre établissement a-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle ou artisanale) ? Oui Non
Si NON, précisez la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable, R&D, centre d'essais, entrepôt...) :
.....
.....
- A5** **Activité sur site client :**
Si l'activité de production de votre établissement est effectuée uniquement chez le client (pas de travaux
préalables dans votre établissement) : Oui Non
- A6** Existe-t-il dans l'établissement un responsable maîtrise de l'énergie (y compris à temps partiel ou en
complément d'autres fonctions) ? Oui Non
- A7** Des actions d'économies d'énergie ont-elles été engagées au cours des trois dernières années dans votre
établissement ? Oui Non
- A8** En 2014, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement
(article L.511-1s du code de l'environnement) ? Oui Non
Si OUI : Est-elle soumise à (*une réponse possible*) :
autorisation préfectorale ?... enregistrement (autorisation simplifiée) ?... déclaration ?...

Commentaires et remarques :

.....
.....
.....
.....
.....

Partie B : Achats d'énergie en 2014

La valeur d'achat comprend le coût de l'énergie y compris transport/distribution. Les valeurs correspondent à la somme des "montants hors TVA déductible" de vos factures de 2014, hors frais de raccordement éventuels.

L'enquête recense les énergies suivantes : Électricité ; Gaz de réseau (gaz naturel, d'air propane ou butane ; non compris oxygène, hydrogène, azote, acétylène) ; Combustibles minéraux solides (houille, soit anthracite, charbon vapeur, lignite - charbon pauvre, coke de houille) ; Fioul domestique (gazole non routier ; le gazole routier n'est pas pris en compte dans l'enquête) ; Autres produits pétroliers, hors carburant (butane-propane, soit gaz de pétrole liquéfié, fioul lourd commercial, coke de pétrole) ; Vapeur ; Bois et sous-produits du bois acheté pour un usage énergétique (renseigner uniquement le bois acheté ; ne pas comptabiliser le bois utilisé comme matière première).

Les achats en valeur doivent être renseignés en **euros (€)**. Les quantités doivent être renseignées en Kilowatts-heure (kWh) pour l'électricité, en pouvoir calorifique supérieur (kWh PCS) pour le gaz, en litres pour le fioul domestique (gazole non routier), en tonnes pour les autres énergies.

L'unité de mesure de puissance des compteurs d'électricité est le kilovoltampère (kVA). Cette puissance est indiquée sur la facture (en kVA ou éventuellement en kW, unité équivalente).

B1 Électricité achetée et / ou autoproduite en 2014

| Achats en 2014 | | | Autoproduction en 2014 | | | Répartition par usage de votre consommation d'électricité achetée ou produite (en %), 100 % au total des cases (cf. notice) : | | | |
|---|------------------|------------------------------|---|-----------------------|--|---|---|--------------------------------------|---|
| Électricité achetée en 2014 ? | Quantité achetée | Valeur d'achat (hors TVA d.) | Électricité autoproduite en 2014 ? | Quantité autoproduite | Part de l'autoproduction d'origine non thermique (hydraulique, photovoltaïque, éolienne) | Répartition par usage de votre consommation d'électricité achetée ou produite (en %), 100 % au total des cases (cf. notice) : | | | |
| | | | | | | Force motrice | Thermodynamiques (Prod. froid, PAC, CMV) y c. climatisation | Thermiques hors chauffage des locaux | Chauffage thermique des locaux et autres usages |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ kWh | _____ euros | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ kWh | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % |

B2 Votre puissance maximale souscrite est-elle inférieure à 36 kVA ? Oui Non

B3 Combustibles et vapeur achetés en 2014

| Types d'énergie (cf. notice) | Achetée en 2014 ? | Quantité achetée | Valeur d'achat (hors TVA) | Répartition par usage de vos achats d'énergie (en %), 100 % au total des cases (cf. notice) : | | | |
|---|---|------------------|---------------------------|---|--|---|--------------------------------|
| | | | | Processus de fabrication | Matières premières (usage non énergétique) | Production d'électricité (par turbine ou moteur à combustion) | Chauffage des locaux et autres |
| Gaz de réseau | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ kWh PCS | _____ euros | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % |
| Combustibles minéraux solides (houille, lignite, coke de houille) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ tonnes | _____ euros | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % |
| Fioul domestique (gazole non routier) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ litres | _____ euros | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % |
| Autres produits pétroliers (butane-propane, fioul lourd, coke de pétrole), hors carburant | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ tonnes | _____ euros | _____ % | _____ % | _____ % | _____ % |
| Vapeur | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ tonnes | _____ euros | _____ % | | _____ % | _____ % |
| Bois et sous-produits du bois acheté pour un usage énergétique | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ tonnes | _____ euros | _____ % | | _____ % | _____ % |

| Partie C : Dépenses pour protéger l'environnement en 2014 (cf. notice) | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| | Réalisé en 2014 ? | Montants par domaine (hors TVA) | | | | | Montant total (hors TVA) |
| | | Limitation des émissions de gaz à effet de serre | Protection de l'air | Eaux usées | Déchets, hors radioactifs | Autres (bruit, sols, biodiversité...) | |
| Études pour protéger l'environnement <small>Achats de services ou coûts internes d'ingénierie pour améliorer la connaissance ou établir une synthèse de l'effet de vos activités sur l'environnement</small> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros |
| Investissements pour protéger l'environnement : - Achats entièrement dédiés à la protection l'environnement (bâtiments, équipements etc. destinés à traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution générée par votre activité) - Surcoût lié à des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ euros _____ euros | _____ euros _____ euros | _____ euros _____ euros | _____ euros _____ euros | _____ euros _____ euros | _____ euros _____ euros |
| Dépenses de fonctionnement, d'entretien et de réparation des équipements entièrement dédiés à l'environnement | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros |
| Paiement de redevances, cotisations et taxes relatives à la protection de l'environnement <small>Exemples : Redevance assainissement pour les services collectifs, TGAP, etc.</small> | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros | _____ euros |

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ? ___ h ___ min

NOTICE EXPLICATIVE

Enquête sur les consommations d'énergie et les investissements antipollution dans les établissements de moins de 20 salariés

Cette enquête a pour objectif de connaître les consommations d'énergie des établissements du secteur industriel, ainsi que les dépenses réalisées dans le but de lutter contre la pollution.

Usages thermodynamiques et thermiques de l'électricité

Les usages thermodynamiques et thermiques de l'électricité correspondent à l'utilisation de l'électricité pour produire de la chaleur ou du froid.

Les usages thermodynamiques de l'électricité correspondent à l'électricité consommée par : les procédés de production de froid, les pompes à chaleur (PAC) pour la production de fluide caloporteur, les compressions mécaniques de vapeur (CMV) pour la concentration et le séchage de produits (ex. : consommations des chambres froides, des concentrateurs par CMV, du séchage par PAC...). La climatisation des locaux (qu'elle produise du froid ou du chaud) est également incluse dans ce type d'usage.

Les usages thermiques de l'électricité correspondent aux autres utilisations de l'électricité afin de produire directement la chaleur (ex. : consommations des fours séchoirs, des appareils de chauffage des liquides...).

Usages des énergies autres que l'électricité

Ne pas confondre l'usage « Processus de fabrication » qui correspond à la part de l'énergie directement consommée pour faire fonctionner les outils de production (machines, séchoirs, fours...), et l'usage « Matières premières (usage non énergétique) » qui est la part de combustibles entrant dans la composition du produit final. Le bois et la vapeur ne rentrent pas en compte dans ce dernier type d'usage.

Les achats d'énergie incluent l'énergie achetée pour un usage d'engins sur site (chariots élévateurs, etc...); cette énergie est à classer dans l'usage « Chauffage des locaux et autres ». Ils ne doivent pas prendre en compte les carburants routiers (essence, gazole routier, GPL carburant...) qui sont hors champ industriel et soumis à la fiscalité des carburants, qu'ils soient achetés à la pompe ou livrés en vrac.

Dépenses pour protéger l'environnement

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émission de gaz, déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Ici, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Exemples :

- Vous souhaitez investir dans un filtre à particules : vous réalisez au préalable une étude (sous-traitée ou en interne) en prévision de cet investissement. Le montant de cette étude est à préciser sur la ligne « études » (inclut les frais de personnel proratisés) ;
- Vous investissez dans un filtre à particules : cet équipement est entièrement dédié à la protection de l'environnement. Son montant est donc à prendre sur la ligne « Achats entièrement dédiés à la protection de l'environnement », domaine « Protection de l'air » ;
- Vous investissez dans un nouvel équipement de fabrication, qui possède des performances environnementales supérieures à d'autres disponibles sur le marché. Cette dépense est partiellement dédiée à la protection de l'environnement, et est donc à renseigner sur la ligne « Surcoût lié à des achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale ». Le montant à fournir est une estimation de la différence entre le coût de l'équipement acquis et celui d'un équipement standard disponible sur le marché moins performant en matière environnementale.
- Vous entretenez le filtre à particules que vous avez acheté en 2014 ou une année antérieure : le montant de cette dépense est à renseigner dans les dépenses de fonctionnement.
- Dans le « paiement de redevances, cotisations et taxes relatives à la protection de l'environnement » sont à renseigner les montants liés à des prestations directes (enlèvement de déchets industriels etc.) et indirectes (TGAP etc.). Les amendes sont exclues.

Répartition par domaine des dépenses pour protéger l'environnement

- « Limitation des émissions de gaz à effet de serre » : la dépense permet une transition vers une forme d'énergie moins intensive en carbone (de charbon à fioul ou à gaz par exemple) ;
- « Protection de l'air » : la dépense lutte contre les substances polluantes déversées dans l'air (ex : solvants, particules...) ;
- « Eaux usées » : installations et équipements de lutte contre les eaux usées ;
- « Déchets, hors radioactifs » : installations de gestion des déchets générés par l'activité de l'établissement (bennes, presses à balles etc.) ;
- « Autres » : équipements visant à réduire le bruit et vibrations, installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines, enfouissement des lignes électriques...